



COMMUNE DE GUMIERES

---

## Rencontre entre élus et ENEDIS

### 19 décembre 2016 à Gumières

#### Les communes représentées :

Gumières, Luriecq, Boisset Saint Priest, St Jean Soleymieux, La Chapelle en la Faye, Lavieu, Chazelles-sur-Lavieu, Précieux, Marols.

#### ENEDIS était représenté par :

Mr Simon, M. Montoussé Du Lyon.

*En introduction à la réunion, une proposition est faite d'enregistrer la réunion pour faciliter la retranscription des échanges. Le directeur d'ENEDIS émet des réserves sur un tel protocole alors que les élus n'y voient pas d'inconvénient.*

***Les échanges ne sont donc pas enregistrés.***

**Question :** expliquez-nous la raison de Linky ?

#### Réponse d'ENEDIS :

La directive européenne a décidé de transformer 80% des compteurs en compteurs communicants. L'expérimentation jusqu'à 2011 est jugée positive si bien que l'État a repris cet objectif de 80% pour 2021.

**Question d'un élu :** pourquoi a été choisi le taux de couverture de 80% ?

#### Réponse d'ENEDIS :

C'est un phénomène empirique appelé loi de Pareto. On considère en général que dans une situation globale, il y a toujours 80% de cas viables et 20% impliquant toujours des situations techniques et circonstancielles plus compliquées à résoudre. Mais, nous espérons un déploiement à 100% que la baisse des coûts techniques facilitera.

Actuellement 2 millions de compteurs sont installés en France. Il y a 2 Millions de compteurs à remplacer dans la Loire. Par souci d'organisation interne, nous commencerons par les zones urbaines en janvier 2017 (Saint Etienne notamment). Par contre, en cas de nouvelles constructions, à partir du 1/01/17, sur tout le territoire, un Linky sera posé. Il fonctionnera de la même manière que l'ancien compteur en attendant que le réseau global communicant ne soit déployé. Les réseaux Linky peuvent fonctionner sans être relié au Big Data.

Dans chaque foyer, le compteur Linky sera interrogé quotidiennement.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

**Question :** Quelle fréquence de sollicitation ? 10 minutes ?

**Réponse d'ENEDIS:**

A priori 30 minutes mais nous allons vérifier.

Le compteur est donc interrogé par un CPL sur le réseau câblé depuis le poste de distribution de quartier où sera rajouté un concentrateur. C'est ce dernier qui interroge quotidiennement le compteur Linky qui mesure la consommation sur chaque phase.

Il enregistre (pour l'instant) :

- L'index des consommations.
- Les points de puissance avec courbe de charge (si accord du client).
- Des informations de tension (voltage, fréquence, etc...) destinées à analyser la qualité du réseau.

Le compteur Linky est interrogé par courant porteur, à l'identique du signal EJP par exemple mais la différence avec ce dernier se situe au niveau de la fréquence de la porteuse (175 Hz pour EJP / 63 KHz pour Linky) et le type de communication bidirectionnelle.

Ce concentrateur renvoie chaque nuit (entre minuit et 6h, pendant 45 secondes seulement) par GSM les informations collectées la journée au système de supervision d'ENEDIS. Ce système de supervision peut décider d'interroger le concentrateur local pour détecter des pannes, gérer les résiliations ou modifications, en cas de non relève ou « au cas où ».

Il peut y arriver qu'il y ait de petites interrogations pour la qualité du réseau : ça peut varier car le système est évolutif. Actuellement, seuls l'index (la relève quotidienne des consommations) et la puissance instantanée par phase sont les données collectées.

Les données transmises sur les réseaux sont intégralement cryptées et l'identité de chaque client n'est pas transmise. Seul un code d'identification, connu seulement d'ENEDIS est véhiculé.

ENEDIS a la mission du comptage.

Il s'agit d'un service universel et gratuit offrant aux particuliers un portail internet leur permettant d'accéder à leurs consommations.

Si les clients le demandent, ils pourront avoir accès sur le portail d'ENEDIS à la courbe des points de puissance toutes les demi-heures, via leur espace client (quel que soit le fournisseur, gratuitement). Le fournisseur, quant à lui, choisira le mode de communication qui lui conviendra.

Une autorisation explicite devra être formulée par le client afin qu'ENEDIS transmette ces informations à son fournisseur d'énergies.

Actuellement, c'est de l'estimation tous les 2 mois avec un relevé semestriel.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

**Question :** Que fait le fournisseur avec les données fournies par ENEDIS ?

**Réponse d'ENEDIS :**

ENEDIS donne les informations quotidiennes aux fournisseurs pour qu'ils puissent établir une facture transparente. Seul le client peut donner l'autorisation à ENEDIS de transmettre au fournisseur des informations plus précises que celles des relevés quotidiens. Par exemple, le client pourra donner son autorisation de transmettre sa consommation énergétique relevée toutes les 30 minutes.

**Question :**

Comment s'assurer que les pratiques concurrentielles des fournisseurs d'énergie ne vont pas conduire à une acceptation « forcée » du client pour une transmission de données quasiment instantanées, relatives à son profil énergétique ?

Par exemple, pour bénéficier de tarifs avantageux du prix de l'énergie, les clauses des contrats des fournisseurs vont forcément toutes exiger l'acceptation du client du transfert de données plus précises. Car, pour les fournisseurs d'énergie, l'enjeu est de récupérer les données des clients les plus fines, pour proposer des prestations sur mesure, ajustées en temps réel en fonction des spéculations mondiales de l'offre et de la demande du marché de l'énergie.

Ainsi, le fournisseur aura en possession rapidement une analyse énergétique des foyers qu'il pourra exploiter en interne, mais aussi réutiliser dans le cadre de développement du marché de la données avec d'autres prestataires.

L'enfer est pavé de bonnes intentions : ce déploiement Linky semble donc être un cheval de Troie pour s'attaquer au service public de l'énergie et le faire évoluer vers les mêmes logiques libérales qu'ont déjà subies La Poste, la SNCF, les télécoms...

**Réponse d'ENEDIS :**

C'est un élément que nous n'avons pas évalué. Nous vous donnerons nos éléments de réponse, après recherche.

**Question :**

Cela pose la question du respect de la vie privée et de l'intrusion de système dans les foyers. Quels sont vos garde-fous ? Qui supervise le superviseur ? Qui décide des évolutions ?

**Réponse d'ENEDIS:**

Dans notre Directoire, il y a un administrateur chargé de l'éthique.

**Question :**

N'y a-t-il pas un organisme indépendant, chargé d'évaluer les pratiques ?

**Réponse d'ENEDIS :**

Nos partenaires sont l'ANSES et la CNIL qui nous imposent le respect de la réglementation.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

### Question :

Quelle-est la forme juridique d'ENEDIS ?

### Réponse d'ENEDIS :

Il s'agit d'une société anonyme, filiale d'EDF, détenue à 100% par EDF.

### Question :

Le Linky ne va-t-il pas conduire à l'obsolescence programmée de tous les appareillages électriques de manière à ce qu'ils soient compatibles ?

### Réponse d'ENEDIS :

Ce n'est pas dans les fonctions de Linky de piloter tel ou tel appareillage domestique. Par exemple, il ne pourra pas piloter ou analyser les volets roulants.

### Question :

Par contre, les appareils domotiques connectés via Internet devraient être plus facilement analysables par les marchands de biens et services dès lors qu'ils auront accès aux données énergétiques en quasi temps réel ?

**Pas de réponse de la part d'ENEDIS.**

***ENEDIS présente maintenant l'intérêt du Linky dans le cadre du déploiement des productions d'énergie renouvelables sur le réseau basse tension.***

Le souci d'ENEDIS est d'assurer la distribution d'énergie dans le respect du cahier des charges et d'éviter tout délestage de masse, ou un black-out.

La difficulté du déploiement des unités de productions, notamment photovoltaïques, est qu'elles génèrent des aléas de tension électrique sur le réseau en fonction des aléas climatiques.

Par exemple, un nuage sur un secteur photovoltaïque perturbe la tension qu'ENEDIS a de plus en plus de mal à maîtriser.

Autre exemple : les fortes fluctuations du vent sur un secteur éolien provoquent les mêmes perturbations.

Linky est un outil permettant de modifier le niveau de tension au niveau des producteurs pour mieux maîtriser la qualité de la tension du réseau. Il agit donc indirectement comme facilitateur dans le cadre du déploiement des productions d'énergies renouvelables.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

### **Question :**

On nous dit que cet Investissement de 5 milliards va éviter des coûts obligatoires si on maintient l'organisation actuelle de l'énergie : par exemple, des renforcements de lignes.

Pouvez-vous nous donner le montant des travaux évités ou la liste des économies de Fonctionnement– chiffrées- générés par le déploiement Linky. En gros, un avant et un après Linky sur le réseau ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

C'est une demande qui génère une étude importante. Nous ne pouvons y répondre.

### **Question :**

Vous nous dites qu'ENEDIS n'est pas en mesure de chiffrer les retombées d'un équipement à 5 milliards d'euros ! Or, c'est l'un des arguments avancés !

En tant qu'élus, nous exigeons des comptes, détaillant les postes d'économies financières et énergétiques sur le réseau, obtenues par la technologie Linky, en intégrant l'analyse du cycle de vie globale du système.

### **Réponse d'ENEDIS:**

Nous allons faire une recherche de ces éléments.

### **Question :**

Qu'est-ce que la technique du délestage ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

Le délestage permet de transférer les consommations d'un moment à un autre. Par exemple, lors des pics de consommation en début de soirée, certaines consommations peuvent être décalées en milieu de nuit pour lisser la courbe de production. L'effacement ne concernera que les gros consommateurs, sur la base du volontariat.

### **Question :**

Certaines personnes sont aujourd'hui hospitalisées à domicile et doivent être monitorées ou appareillées en permanence. Ces patients ne peuvent être débranchés sans les exposer à des risques vitaux. Comment ENEDIS gère t'il ceci ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

Ces patients sont référencés par l'ARS et bénéficient de procédures particulières.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

### **Question :**

Comment seront gérées les coupures ou baisses de puissance des compteurs LINKY en cas d'impayés ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

La Loi impose le passage d'un technicien préalablement à toute baisse de puissance.

**Voici maintenant des questions formulées lors d'une précédente réunion, mais qui n'ont pas eu de réponse, faute d'interlocuteurs présents:**

### **Question :**

Il y a beaucoup de litiges juridiques vis à vis du contrat de fourniture d'électricité. Celui-ci stipule la nature de l'électricité distribuée, sous forme de 50Hz. Or, la technologie du CPL du Linky n'y figure pas. Les clauses ne sont pas respectées.

### **Réponse d'ENEDIS:**

La technologie utilisée existe déjà, comme l'envoi d'un signal pour le dispositif heure creuse, heure pleine. Cette question paraît sans objet : nous enverrons des compléments d'information si besoin.

### **Question :**

Les transformateurs seront-ils compatibles avec les fréquences CPL ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

Idem, sans objet. De toute manière, c'est le concentrateur situé au niveau des transformateurs de quartier qui gèrera les signaux.

### **Question :**

Qu'est-ce qui se passe dans les zones à très faible densité de population ? Par exemple, les hameaux de quelques maisons ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

Pour des questions de coûts, les secteurs où un transformateur alimente moins de 5 maisons ne seront pas équipés de la technologie Linky. Nous espérons une baisse des coûts technologiques qui permettent d'équiper ces secteurs isolés.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

### Question :

Comment réagira ENEDIS si un usager refuse d'ouvrir son domicile pour remplacer son compteur ?

### Réponse d'ENEDIS:

La Loi impose le changement de compteur mais comme le propriétaire peut ne pas laisser entrer quiconque : nous discuterons avec lui.

### Question :

Et s'il s'obstine ?

### Réponse d'ENEDIS:

Nous continuerons de discuter. Nous pourrions d'ailleurs faire appel aux élus locaux pour nous aider à convaincre.

### Question :

Décidément, si l'usager n'est pas convaincu ?

### Réponse d'ENEDIS:

(soupirs et haussement d'épaules...) Il faudra continuer à discuter...

### Question :

Comment réagit ENEDIS face à une commune qui délibère contre la généralisation du Linky ?

### Réponse d'ENEDIS:

(Re-soupirs) Les élus doivent appliquer la Loi.

### Remarque :

Les communes sont propriétaires. Elles sont donc responsables. Même si la délégation de compétences au SIEL entraîne la mise à disposition du bien, celle-ci permet toujours de préserver le droit de propriété des collectivités territoriales sur leur patrimoine. La mise à disposition n'emporte pas le transfert de propriété. Par conséquent, la commune a de facto son mot à dire sur l'aménagement de son territoire. C'est d'ailleurs essentiellement un débat politique d'aménagement de territoire, plus qu'un débat technique.

### Réponse d'ENEDIS:

Nous discuterons également avec les élus pour essayer de convaincre du bien-fondé du Linky, comme ce soir. Quant à l'aménagement du territoire, c'est un débat qui dépasse les missions d'ENEDIS qui applique les orientations politiques nationales.



## COMMUNE DE GUMIERES

---

### **Question :**

Que pensent les syndicats du déploiement de LINKY ?

**Pas de réponse précise de la part d'ENEDIS.**

### **Question :**

Quels sont les syndicats représentés au sein d'ENEDIS ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

CFE CGC – CFDT – FO – CGT

### **Question :**

Quel impact aura LINKY sur l'emploi ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

La fabrication et l'installation devrait créer 5000 emplois.

Parallèlement, l'emploi de 2600 releveurs est menacé.

6000 emplois sont menacés à terme.

### **Question :**

Où sont fabriqués les compteurs LINKY ?

### **Réponse d'ENEDIS:**

En France, sur plusieurs sites.

### **Question :**

Où sont fabriqués les composants des compteurs LINKY ?

Quelle est la plus-value « made in France » dans le processus de fabrication ?

Tracez-vous tous les fournisseurs et sous-traitants, depuis la matière première ?

Est-ce que ENEDIS peut nous garantir que tous les fournisseurs et sous-traitant fabricant les composants de LINKY respectent certaines règles d'éthique, de respect de l'environnement et des droits de l'homme ? Emploient-ils des enfants ?

**Pas de réponse d'ENEDIS.**



## COMMUNE DE GUMIERES

---

À l'issue de ces débats, l'ensemble des élus présents a pris la décision d'organiser une réunion complémentaire à **Luriecq**.

Cette réunion permettra de faire le point sur les réponses d'ENEDIS et celles restant en suspens.

Le conseil municipal de Gumières remercie les dirigeants d'ENEDIS et les élus présents lors de la réunion du 19 décembre 2016.

Ce compte rendu sera publié sur les sites internet des communes de Boisset Saint-Priest et de Gumières :

[www.boisset-saint-priest.fr](http://www.boisset-saint-priest.fr)

[www.gumieres.fr](http://www.gumieres.fr)